

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la séance *RÉGULIÈRE* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 11 décembre 2017 à 19 h 30* à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Ginette Nadeau et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de monsieur Éric Descheneaux, Maire, formant le quorum du conseil.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2017-12-230

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté, tout en laissant le point Affaires diverses ouvert.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;
03. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 novembre 2017 ;
04. Adoption du procès-verbal de la séance spéciale du 22 novembre 2017 ;
05. Adoption des comptes payés et à payer ;
06. Période de questions ;
07. Avis de motion — Intégration de nouvelles cartes des zones inondables ;
08. Avis de motion — Règlement concernant la rémunération des élus ;
09. Règlement rémunération des élus — Mandater Me Annie Aubé du Cabinet Therrien-Couture ;
10. Présentation du budget 2018 — Date d'une séance spéciale ;
11. Budget 2018 — Rémunération du personnel ;
12. Abrogation — Résolutions 2017-11-212 et 2017-11-213 — Abrogation des résolutions concernant un avis de motion et le dépôt du premier projet du règlement # 167-2017 modifiant le règlement de zonage # 160-2017 ;
13. Règlement 165-2017 — Règlement concernant l'implantation d'un fonds de roulement ;
14. Achat de terrain 23, rue Poirier — Entente entre la municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard ;
15. Achat de terrain 23, rue Poirier — Mandater Me Claire Laforce ;
16. Terrain du 23, rue Poirier — Mandater un arpenteur-géomètre ;
17. Vents pour taxes impayées — Autorisation de transmission des dossiers à la MRC de Nicolet-Yamaska ;
18. Ventes pour taxes impayées — Désignation ;
19. Adoption calendrier des séances régulières du conseil pour l'année 2018 ;
20. Déneigement loisirs 2017-2018 secteur Notre-Dame – Prise en considération des soumissions reçues et l'attribution de contrat ;
21. Demande de dérogation mineure — Monsieur Jean-François Descheneaux ;
22. Demande de dérogation mineure — Monsieur Jean-Paul Champagne ;
23. Affectation des surplus accumulés – En date du 31 décembre 2016 ;
24. Programme Placement carrière-été 2018 — Autorisation de signature ;
25. Parc Industriel – Installation de lampadaires, mandater Hydro-Québec ;
26. Assurances — Refus de couverture additionnel ;
27. Site des neiges usées — Soufflage de la neige — Mandater Monsieur Gaston Gamelin ;
28. Achat de pierres nettes — Autorisation d'achat des pierres nettes du chantier du pont Ouellette ;
29. Loi 122 — Formation sur les impacts de l'adoption du projet de Loi 122 sur le travail du directeur général & secrétaire-trésorière ;
30. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François — Adoption du budget 2018 ;
31. Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François — Renouvellement de l'offre de services avec la Société de développement Odanak Inc. ;
32. Association des directeurs municipaux du Québec — Renouvellement de l'adhésion ;
33. Bibliothèque Jean-Luc Précourt — Nomination d'un représentant ;
34. Service de la Croix-Rouge — Renouvellement de l'entente de service pour trois ans ;
35. Annonce des vœux de Noël — Journal L'Annonceur
36. Vélo sur la rivière — Achat de ponton ;

- 37. Maison des jeunes — Demande de financement ;
- 38. Affaires diverses ;
- 39. Documents déposés ;
- 40. Rapport des rencontres des élus durant le mois ;
- 41. Période de questions ;
- 42. Levée de l'assemblée.

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 NOVEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance régulière* du 13 novembre 2017, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2017-12-231 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance ordinaire* du 13 novembre 2017 et d'en autoriser la signature.

04. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 22 NOVEMBRE 2017

Chacun des membres du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la *séance spéciale* du 22 novembre 2017, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture.

2017-12-232 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le procès-verbal de la *séance spéciale* du 22 novembre 2017 et d'en autoriser la signature.

05. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT que les membres de ce conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 8 décembre 2017 ;

2017-12-233 EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte du certificat de la secrétaire/commis-comptable à l'égard de la disponibilité des fonds, tels que reproduits ci-après :

Je soussignée *Isabelle Tougas*, secrétaire/commis-comptable pour la Municipalité de Pierreville, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice financier 2017.

Isabelle Tougas
Secrétaire/commis-comptable

Déboursés directs

1	6262	Caplette Normand - Remboursement au crédit	937.87 \$
2	6296	Infotech - Banque de 56 heures pour formation	4 507.02 \$
3	6297	WSP Canada inc. - Honoraires #4 pour la surveillance des rues Alice, Charland, Letendre, Martel	9 102.23 \$
4	6298	Denis Courchesne - Réparation Seadoo	344.93 \$
5	6299	Équipe Ultrac - Commandite pour Clovis Courchesne	100.00 \$
6	6300	Opération Nez Rouge - Commandite année 2017	100.00 \$
7	6301	annulé	- \$
8	6302	Ministre des finances du Québec - Analyse du glissement de terrain du rang De L'Ile	1 900.00 \$
9	6303	Ministre des finances du Québec - Autorisation glissement de terrain du rang De L'Ile	3 274.00 \$
Sous-total des factures déjà payées			20 266.05 \$

Kilométrage, dépenses payées avec salaire

1		Isabelle Tougas - Déplacement novembre 2017	10.50 \$
2		Sylvain Bardier - Cellulaire octobre 2017	60.00 \$
3		Richard Fontaine - Cellulaire octobre 2017 et bottes	196.52 \$
4		Éric Traversy - Cellulaire juillet, août, septembre 2017	121.88 \$
Sous-total des factures déjà payées			388.90 \$

Prélèvements automatiques

1		Bell Canada - Octobre 2017	1 255.18 \$
2		Hydro-Québec - Août à octobre 2017	7 840.95 \$
3		Ministre du revenu du Québec - Remise D.A.S. novembre 2017	8 983.86 \$
4		MRC Nicolet-Yamaska - Visite d'inspection de août et septembre 2017	54.64 \$
5		Receveur général du Canada - Remise D.A.S. novembre 2017	3 708.53 \$
6		RREMQ - Fond de retraite remise de novembre 2017	4 134.74 \$
7		Sogetel - Internet novembre 2017	18.34 \$
8		Visa Desjardins - octobre 2017	1 208.37 \$
Sous-total des factures déjà payées			27 204.61 \$

Fournisseurs

1	6304	Poulet Rôti Pierreville - Repas pour la période d'élection	687.20 \$
2	6305	Beaulac Nicole - Comité CCU du 16 novembre dossier Jean-François Descheneaux	25.00 \$
3	6306	Boisvert Lyne - Frais de déplacement élection, Telus, chandails (Sorel), cessation d'emploi (voirie), clés, moteur	434.20 \$
4	6307	Buropro - Lecture compteur du photocopieur	638.12 \$
5	6308	Carrières PCM inc. - Gravier 0 3/4"	424.41 \$
6	6309	Descheneaux Éric - Frais de déplacement formation MRC, décoration Noël Canadian Tire	189.19 \$
7	6310	Gamelin Isabelle - Subvention Hockey pour Zac Desmarais	135.68 \$
8	6311	Dépanneur Pierreville - Essence camions novembre 2017	330.99 \$
9	6312	Dépanneur Beau-soir - Diesel tracteur novembre 2017	40.25 \$
10	6313	Les Éditions Yvon Blais - Renouvellement annuel du Code Municipal et MAJ #39	247.85 \$
11	6314	Excavation de Iles inc. - Enlèvement des bouées	5 042.80 \$
12	6315	Gamelin François - 1/5 versement pour le déneigement des rues de Pierreville et stationnements	7 036.48 \$
13	6316	Gamelin Gaston - 1/5 versement pour le déneigement des rues du secteur Notre-Dame	14 181.93 \$
14	6317	Garage Pierre Dufresne - Réparation du silencieux et changement d'huile du Ford Ranger	723.32 \$
15	6318	Gauthier Serge - Comité CCU du 16 novembre dossier Jean-François Descheneaux	25.00 \$
16	6319	Groupe Environnex - Analyse d'eau de surface	91.98 \$
17	6320	Laramée Véronique - Subvention jeune patinage artistique pour Louis-Félix Langevin	57.50 \$
18	6321	Les Compteurs Lecomte ltée. - Compteur d'eau M120	743.27 \$
19	6322	Les Éditions Juridiques FD inc. - Bulletins de vote pour élection	6 409.57 \$
20	6323	Martech signalisation inc. - Panneaux de signalisation	420.81 \$
21	6324	Mégaburo - Papeterie novembre 2017	468.43 \$
22	6325	Mistral Gravure - Plaque pour identification des conseillers à la salle du conseil	70.00 \$
23	6326	MRC Nicolet-Yamaska - 137.5 hrs Génie Civil et visite de chantier 168 km	6 262.59 \$
24	6327	Normand Bardier - Transport d'asphalte froide et gravier 0 3/4"	774.70 \$
25	6328/6329	Patrick Morin inc. - Fournitures diverses novembre 2017	493.97 \$
26	6330	Pavage 132 - Rapièçage d'asphalte pour diverses rues	4 828.95 \$
27	6331	Régie d'eau du Bas Saint-François - Dépenses immobilisation 2016-2017 et consommation nov. et déc. 2017	35 269.75 \$
28	6332	RGMR du Bas St-François - 12/12 quote-part et collectes spéciale de feuilles	16 155.07 \$
29	6333	Régie d'incendie Pierreville - St-François-Du-Lac - 4/4 quote-part	23 611.00 \$
30	6334	Remorquage J2 inc. - Chevreuil au 650, rang Du Haut-De-La-Rivière	155.22 \$
31	6335	Méto Rouillard et Frères inc. - Collations pour réunion d'employés du 22-11-2017	42.44 \$
32	6336	SEAO - Appel d'offre pour le segment #11-12 rang Sainte-Anne	36.52 \$
33	6337	Bauval inc. - Asphalte froide 6.15 Tm	700.02 \$
34	6338	Therrien Couture - Service professionnels dossier Julie Courchesne	251.51 \$
35	6339	Vidal Maurice - Comité CCU du 16 novembre dossier Jean-François Descheneaux	25.00 \$
36	6340	Vitrerie Nicolet enr. - Fenêtres Thermo au chalet des loisirs du secteur Notre-Dame	528.89 \$
37	6341	Infotech - 2/2 versement achat compte de taxes 2018 et enveloppes	514.50 \$
38	6342	Nadeau Martine - Subvention natation pour Raphaëlle Bélisle	77.50 \$

39	6343	Nadeau Martine - Subvention natation pour Maëlle Bélisle	72.50 \$
40	6344	Nadeau Martine - Subvention natation pour Émerick Bélisle	67.50 \$
41	6345	Location Robert - Conteneurs à branches septembre, novembre, décembre	689.85 \$
42	6346	Compteurs d'eau du Québec - Compteur octave 3"	2 928.41 \$
43	6347	Les consultants S.M. inc. - Documents d'appel d'offre pour segment #11 et #12 du rang Sainte-Anne	12 244.84 \$
Sous-total des factures à payer			144 154.71 \$

Total des factures du mois	192 014.27 \$
-----------------------------------	----------------------

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions débute à 19h30 et se termine à 19h40.

07. AVIS DE MOTION – Intégration de nouvelles cartes des zones inondables

2017-12-234

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller *Michel Bélisle* à l'effet que lors d'une séance ultérieure du présent conseil sera présenté un projet de règlement concernant l'intégration de nouvelles cartes des zones inondables.

08. AVIS DE MOTION – Règlement concernant la rémunération des élus

2017-12-235

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère *Nathalie Traversy* à l'effet que lors d'une séance ultérieure du présent conseil sera présenté un projet de règlement concernant la rémunération des élus afin qu'il puisse être adopté.

09. RÈGLEMENT RÉMUNÉRATION DES ÉLUS – Mandater Me Annie Aubé du Cabinet Therrien-Couture

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., T-11.001), il y a lieu de créer un règlement concernant la rémunération des élus ;

CONSIDÉRANT que la création dudit règlement demande des connaissances juridiques précises et ce, suite à l'application de la Loi-122 ;

2017-12-236

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater l'avocate Me Annie Aubé du Cabinet Therrien-Couture afin qu'elle procède à la création de ce règlement pour la somme de ± 250 \$ (taxes en sus)

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « SERVICES JURIDIQUES » 02 130 00 412

10. PRÉSENTATION DU BUDGET 2018 — Date d'une séance spéciale

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer une date pour la présentation du budget 2018 de la municipalité de Pierreville ;

CONSIDÉRANT que ce budget doit être présenté avant le 31 janvier 2018 ;

2017-12-237

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le budget 2018 de la municipalité de Pierreville soit déposé lors d'une séance spéciale qui se tiendra le 29 janvier 2018 à 19 h à l'Hôtel de Ville de Pierreville, au 26, rue Ally.

11. BUDGET 2018 – Rémunération du personnel

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel municipal doit s'adapter au coût de la vie ;

2017-12-238
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir aux employés municipaux une augmentation de salaire de l'ordre de 2 %. À l'exception de Madame Julie Courchesne puisqu'elle était en congé de maladie depuis le 13 février 2017.

12. ABROGATION – Résolutions 2017-11-212 et 2017-11-213 — Abrogation des résolutions concernant un avis de motion et le dépôt d'un premier projet de règlement # 167-2017 modifiant le règlement de zonage # 160-2017

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été entériné, sous la résolution 2017-11-212, lors de la séance du conseil du 13 novembre 2017, concernant l'adoption prochaine du règlement # 167 -2017 modifiant le règlement de zonage # 160-2017 afin d'ajouter et permettre l'usage COMMERCE II (Lettre e) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01 ;

CONSIDÉRANT que lors de cette même séance, le conseil municipal a aussi adopté la résolution 2017-11-213 présentant un premier projet du règlement # 167-2017 modifiant le règlement de zonage # 160-2017 afin d'ajouter et permettre l'usage COMMERCE II (Lettre e) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01 ;

CONSIDÉRANT que suite à des vérifications de l'inspecteur en bâtiment de la MRC, Monsieur Simon Levesque, le règlement n'a pas lieu d'être modifié, car le demandeur, *Les entreprises Lemire et Frères*, possède un droit acquis sur la pratique de leurs activités dans cette zone ;

2017-12-239
EN CONSÉQUENCE
Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution 2017-11-212 intitulée « Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage no. 160-2017 afin d'ajouter et permettre l'usage COMMERCE II (Lettre e) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01 » ainsi que la résolution 2017-11-213 intitulée « Adoption du règlement #167-2017 – Règlement modifiant le règlement de zonage #160-2017 afin d'ajouter et permettre l'usage COMMERCE II (Lettre e) aux usages déjà prévus à l'intérieur de la zone A-01 (Premier projet) ».

13. RÈGLEMENT 165-2017 – Règlement concernant l'implantation d'un fonds de roulement

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1094 du Code municipal, le Conseil de la Municipalité de Pierreville est autorisé à constituer un fonds de roulement ;

CONSIDÉRANT que ce conseil désire se prévaloir des dispositions énumérées à cet article de la Loi en ce qui concerne ledit fonds qui sera de l'ordre de 100 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Michel Bélisle lors de la séance régulière du 13 novembre 2017 ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours ouvrables avant la présente séance et que tous les membres du conseil présent déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE

2017-12-240

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que le « *Règlement 165-2017 – Règlement relatif à l'implantation d'un fonds de roulement* » soit et est adopté.

QU'il est également résolu à l'unanimité qu'un compte bancaire distinct soit ouvert dans le cadre de la gestion dudit fonds de roulement.

14. ACHAT DE TERRAIN 23, rue Poirier — Entente entre la municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard

CONSIDÉRANT que l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame est désuète et qu'il y a lieu de réaménager cette usine afin de desservir la population du secteur Notre-Dame dans le cadre de la mise aux normes des fosses septiques ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement du terrain de Monsieur Picard est un endroit propice pour l'aménagement de cette usine ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de la vente de ce terrain et l'entente de principe faite entre la municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard concernant la possibilité d'acheter ledit terrain ;

CONSIDÉRANT que les vendeurs soit Madame Claudette Drouin et Monsieur Noël Picard s'engagent à donner un droit de premier acquéreur à la Municipalité de Pierreville concernant leur propriété du 23, rue Poirier à Pierreville, comme étant le lot 1114-7, CA TH, soit un terrain ayant une superficie approximative de 38,88 mètres de façade par approximativement 282,75 mètres de profondeur pour un total d'environ 10 993,32 mètres avec bâtisse dessus construite ainsi que trois (3) quais et ce, pour une période de 90 jours à compter de la date de la signature de cette entente ;

CONSIDÉRANT que la présente vente inclut également tous les biens meubles et effets mobiliers se trouvant dans ladite résidence ainsi que les matériaux de construction se trouvant sur la propriété sauf les biens personnels des vendeurs. De plus, cette vente inclut le pavé uni se trouvant à l'extérieur de la résidence ;

CONSIDÉRANT qu'une rencontre, entre les deux (2) parties, a eu lieu le 14 novembre 2017 pour discuter des intentions de Madame Claudette Drouin et Monsieur Noël Picard ;

CONSIDÉRANT que les vendeurs et l'acheteur, soit la Municipalité de Pierreville, conviennent d'un prix de cent quarante-cinq milles (145 000 \$) plus taxes, si applicables ;

CONSIDÉRANT que l'acheteur, soit la Municipalité de Pierreville, s'engage à faire border ledit terrain à ces frais ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville aura la responsabilité de défrayer les coûts relatifs au plan de localisation dudit terrain, si nécessaire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville alloue un délai de six (6) mois afin de libérer les lieux et ce, à compter de la date de la signature du contrat notarié ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Pierreville acquiert la propriété des vendeurs concernant leur propriété du 23, rue Poirier à Pierreville sans garantie légale

2017-12-241

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'officialiser l'entente concernant l'achat du 23, rue Poirier, terrain appartenant à Monsieur Noël Picard, en vue d'y construire une nouvelle usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame.

QUE cet achat sera payé en partie par le fonds de roulement remboursé par les citoyens du secteur Notre-Dame qui utilise les services de l'usine d'épuration des eaux usées, sur une période de cinq (5) ans, et ce à compter de 2018 ;

ET le solde de l'achat sera payé par le surplus accumulé « *eaux usées et égouts du secteur Notre-Dame* ».

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Usine d'épuration Notre-Dame » 03 310 00 009*

15. ACHAT DE TERRAIN 23, rue Poirier — Mandater Me Claire Laforce

CONSIDÉRANT que la municipalité a récemment fait l'acquisition du 23, rue Poirier ;

CONSIDÉRANT qu'une entente a été signée entre la municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard le 15 novembre 2017 confirmant l'achat de la maison de ce dernier ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de formaliser l'achat de la résidence de Monsieur Picard ;

2017-12-242

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la notaire, Me Claire Laforce afin de compléter le dossier, et d'autoriser le maire, Monsieur Éric Descheneaux et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, CPA-CGA à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville, tous les documents permettant de conclure ladite entente.

QUE cet achat sera également payé par le surplus accumulé « *eaux usées et égouts du secteur Notre-Dame* ».

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Usine d'épuration Notre-Dame » 03 310 00 009*

16. TERRAIN DU 23, RUE POIRIER – Mandater un arpenteur-géomètre

CONSIDÉRANT que la municipalité a récemment fait l'acquisition du 23, rue Poirier ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité de Pierreville et Monsieur Noël Picard relativement à la vente de la maison de ce dernier à la municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une description technique doit être préparée par un arpenteur-géomètre ;

2017-12-243

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller *Steve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur Pierre Pépin, arpenteur-géomètre, afin que celui-ci puisse effectuer la description technique du terrain situé au 23, rue Poirier.

QUE cet achat sera également payé par le surplus accumulé « *eaux usées et égouts du secteur Notre-Dame* ».

*Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant :
« Usine d'épuration Notre-Dame » 03 310 00 009*

17. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES – Autorisation de transmission des dossiers à la MRC de Nicolet-Yamaska

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 1022 et 1023 du Code municipal, il y a lieu de transmettre à la MRC de Nicolet-Yamaska tous les dossiers des propriétés montrant un solde à payer à notre municipalité et/ou à la Commission scolaire La Riveraine pour l'année 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'un état de compte a été transmis à chacun des propriétaires concernés ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste établie par la commis-comptable de la municipalité ;

2017-12-244

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale à procéder à transmettre au bureau de la MRC de Nicolet-Yamaska pour vente pour non-paiement des taxes municipales et scolaires, les propriétés dont les comptes sont échus depuis plus d'un an et dont le solde ne sera pas acquitté au 31 décembre 2017.

Seront également transmises pour vente pour non-paiement de taxes municipales les propriétés de ceux et celles qui n'auront pas acquitté leurs taxes au complet (sauf les intérêts).

18. VENTES POUR TAXES IMPAYÉES — Désignation

CONSIDÉRANT que lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente par défaut de paiement de taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut renchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, sur l'autorisation seulement du conseil ;

CONSIDÉRANT que l'enchère de la municipalité ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales ;

2017-12-245

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de désigner monsieur le maire, Monsieur Éric Descheneaux, ou en son absence le maire suppléant et la directrice générale, Madame Lyne Boisvert à agir pour et au nom de la municipalité de Pierreville, au moment de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de Nicolet-Yamaska, qui aura lieu le *mercredi 11 avril 2018* et le cas échéant, à enchérir ou à acquérir tout immeuble situé sur son

territoire dont le produit est inférieur aux taxes dues (municipale et scolaire), plus les frais inhérents de mise à la vente pour non-paiement.

19. ADOPTION CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent, avant le 31 décembre de chaque année, établir, par résolution, le calendrier des séances ordinaires, pour l'année suivante, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances (art. 148 C.M. et 319 L.C.V.);

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-246

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de fixer les dates et les heures des séances régulières pour notre conseil municipal selon le calendrier suivant :

Lundi, 15 janvier 2018 à 19 h 30

Lundi 12 février 2018 à 19 h 30

Lundi 12 mars 2018 à 19 h 30

Lundi 9 avril 2018 à 19 h 30

Lundi 14 mai 2018 à 19 h 30

Lundi 11 juin 2018 à 19 h 30

Lundi, 9 juillet 2018 à 19 h 30

Lundi 13 août 2018 à 19 h 30

Lundi 10 septembre 2018 à 19 h 30

Mardi 9 octobre 2018 à 19 h 30

Lundi 12 novembre 2018 à 19 h 30

Lundi 10 décembre 2018 à 19 h 30

20. DÉNEIGEMENT LOISIRS 2017-2018 SECTEUR NOTRE-DAME — Prise en considération des soumissions reçues et attribution de contrat

CONSIDÉRANT qu'il y a eu lieu de faire certains ajouts dans le dernier contrat de déneigement du secteur Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été envoyé par invitation pour effectuer le déneigement des lieux suivants :

Rond-point du Chemin Paulhus

La patinoire du secteur Notre-Dame

Le stationnement du Chalet des loisirs

Le lot 1114-P (optionnel)

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions déposées au bureau municipal, situé au 26, rue Ally, le mardi 5 décembre 2017 à 11 h à savoir :

Les entreprises Normand Bardier

2 593,51 \$ (taxes en sus) — Pour 1 an

Jean-Michel Gamelin

1 750 \$ (taxes en sus) — Pour 1 an

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-247

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat pour le déneigement des loisirs au plus bas soumissionnaire à savoir *Monsieur Jean-Michel Gamelin* pour l'hiver 2017-2018 pour la somme de 1 750 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Déneige-chalet loisirs ND & patinoire » 02 701 22 443 – « Usine d'épuration Notre-Dame » 03 310 00 009

21. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Monsieur Jean-François Descheneaux

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure faite par Monsieur Jean-François Descheneaux concernant son projet de développement domiciliaire de la rue Daneau ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme concernant la demande de Monsieur Descheneaux pour la création de quatre (4) lots dont l'orientation des limites latérales est inférieure à 75 ° (lots # 4-5-6-7) et d'un lot dont la superficie est de 794,5 m² et un frontage de 22,33 m (lot #1) ;

2017-12-248

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Pierreville dans la demande de Monsieur Jean-François Descheneaux afin d'orienter les lots mentionnés précédemment en accord avec les lots de la rue Descheneaux.

22. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – Monsieur Jean-Paul Champagne

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Paul Champagne a récemment fait l'acquisition du terrain voisin de chez lui, dont la maison occupant ce terrain a été incendiée ;

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure de Monsieur Champagne concernant son désir de convertir la cuisine d'été de la maison mentionnée précédemment en garage ;

CONSIDÉRANT que ce dernier possède déjà plusieurs bâtiments accessoires ;

2017-12-249

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de prendre acte de la recommandation *FAVORABLE* du Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Pierreville dans la demande de Monsieur Jean-Paul Champagne lui permettant ainsi une plus grande superficie de bâtiments accessoires.

23. AFFECTATION DES SURPLUS ACCUMULÉS – En date du 31 décembre 2016

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une affectation des surplus accumulés affectés au 31 décembre 2016, afin de réserver des sommes taxées en trop durant la même année, dans les secteurs Notre-Dame, Saint-Thomas et Pierreville.

2017-12-250

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser une affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2016 pour la somme totale de 47 553 \$ représentant une somme de 41 170 \$ pour le secteur Pierreville et une somme de 6 383 \$ pour le secteur Notre-Dame dans les postes suivants :

Surplus affecté — Eaux usées et égouts — Secteur Notre-Dame	6 383 \$
Surplus affecté — Égouts — Secteur Pierreville	3 455 \$
Surplus affecté — Assainissement — Secteur Pierreville	37 212 \$
Surplus affecté — Rue Maurault — Secteur Pierreville	503 \$

**24. PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2018 –
Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville peut déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Carrière-été 2018 du gouvernement fédéral, afin d'embaucher un ou des étudiants pour l'été 2018 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire encourager les jeunes de la région du Bas-Saint-François dans leur recherche d'emploi estival ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un ou des signataires afin de présenter les intérêts de la municipalité dans l'adhésion de ce programme

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-251

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, Madame Lyne Boisvert à signer pour et au nom de la municipalité de Pierreville, tout document relatif au Programme Placement Carrière-été Canada.

25. PARC INDUSTRIEL – Installation de lampadaires, mandater Hydro-Québec

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'éclairage dans le parc Industriel et que la municipalité a procédé à l'achat de lampadaires et que pour la sécurité des entreprises résidentes dans le parc Industriel, il est tout indiqué de procéder à la pose de ces lumières de rue ;

CONSIDÉRANT que pour faire la pose de ces lampadaires dans le parc Industriel, l'installation doit être faite par Hydro-Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-252

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*
Appuyée par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Hydro-Québec afin de procéder à l'installation des lampadaires dans le parc Industriel selon les tarifs d'éclairage public du service général fourni par Hydro-Québec.

QUE la municipalité assumera l'entièreté des coûts engendrés pour la pose et le branchement de ces lampadaires.

26. ASSURANCES – Refus de couverture additionnel

CONSIDÉRANT l'offre de notre courtier PMA de modifier la franchise de certaines de nos protections à savoir d'ajouter les primes de tremblement de terre, d'inondation, d'Avenant loi C-21 et de cyberrisques ;

CONSIDÉRANT que pour le moment, il n'y a pas besoin de modifier les franchises d'assurance de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-253

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de refuser toutes les protections additionnelles proposées par notre assureur, PMA. Et d'autoriser madame Lyne Boisvert, directrice générale de la municipalité de Pierreville, à signer pour et au nom de la municipalité les documents de refus.

27. SITE DES NEIGES USÉES – Soufflage de la neige — Mandater Monsieur Gaston Gamelin

CONSIDÉRANT que la municipalité doit souffler la neige du site des neiges usées ;

2017-12-254

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de mandater Monsieur Gaston Gamelin pour effectuer le soufflage de la neige au site des neiges usées de la municipalité pour une somme de 1 000 \$ (taxes en sus).

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Souffler neige – site neiges usées » 02 330 00 443

28. ACHAT DE PIERRES NETTES – Autorisation d'achat des pierres nettes du chantier du pont Ouellette

CONSIDÉRANT l'offre de Monsieur Benoît Côté de l'entreprise *NOBESCO – 8412359 Canada inc.* de vendre à la municipalité les pierres nettes ayant servi lors des travaux sur le pont Ouellette à un coût minime ;

CONSIDÉRANT que la municipalité a parfois besoin de ce type de pierre lors de construction ou réparation de ponceaux sur le territoire de celle-ci ;

CONSIDÉRANT l'opportunité de cette offre ;

2017-12-255

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat des pierres nettes au coût de 100 \$ (taxes en sus) par voyage de 21 tonnes ce qui totalise un montant de 2 000 \$ (taxes en sus) ;

QUE ces pierres seront acheminées sur le terrain près des étangs et du site des neiges usées, que d'autres seront livrées sur le terrain du 23, rue Poirier et que certaines ont déjà été utilisées.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Gravier, pierre, terre, sable » 02 320 00 620

29. LOI 122 – Formation sur les impacts de l'adoption du projet de loi 122 sur le travail du directeur général & secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de Loi 122 en juin 2017 par le Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire connaître les changements et les impacts apportés par cette loi ;

2017-12-256

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Madame Lyne Boisvert, CPA-CGA, directrice générale de la municipalité de Pierreville à participer à la formation qui aura lieu les 21 et 22 février 2018 à Drummondville pour la somme de 522 \$ (taxes en sus).

QUE les frais de déplacement engendrés par cette formation seront remboursés à Madame Boisvert.

30. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Adoption du budget 2018

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François a déposé, en date du 5 décembre 2017, ses prévisions budgétaires pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du document déposé ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-257

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver les prévisions budgétaires 2018 de la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François pour la somme de 348 686 \$ représentant pour les fonds généraux une quote-part de 175 950 \$ pour la municipalité ;

DE PLUS, d'approuver les prévisions budgétaires pour les fonds d'immobilisations de 54 434 \$ représentant une quote-part de 30 946 \$ pour la municipalité.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Achat eau – RIAEP Bas-St-Franç » 02 413 00 951 - « Contribution immo. — Régie eau » 02 413 01 951

31. RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Renouvellement de l'offre de service avec la Société de développement Odanak inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2017-05-097 qui renouvelait l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la *SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ODANAK INC.* pour la période se terminant le 31 décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire renouveler cette offre de service pour l'année 2018 ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-258

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*
Appuyé par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le renouvellement de l'offre de service de comptabilité pour la Régie intermunicipale d'alimentation en eau potable du Bas-Saint-François de la *SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ODANAK INC.* pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour la somme de ± 12 000 \$.

32. ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC – Renouvellement de l'adhésion

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la cotisation 2018 de la directrice générale envers l'Association des directeurs municipaux du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-259

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*
Appuyé par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion de la directrice générale, Madame Lyne Boisvert, à l'Association

des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2018, au coût de 752,67 \$ (taxes en sus).

QUE ce déboursé sera payé durant l'année 2018 ceci afin d'éviter d'avoir à comptabiliser un frais d'avance au 31 décembre 2017

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Abonnement & cotisation profes » 02 130 00 494

33. BIBLIOTHÈQUE JEAN-LUC PRÉCOURT – Nomination d'un représentant

CONSIDÉRANT que des élections ont eu lieu le 5 novembre dernier et que la majorité des élus sont de nouveaux élus ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville doit nommer un élu comme représentant de la bibliothèque auprès du CRSBP-CQLM ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-260

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*
Appuyée par le conseiller *Steeve Desmarais*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que soit nommé, comme répondante de la Bibliothèque Jean-Luc Précourt, Madame Nathalie Traversy auprès du CRSBP CQLM à compter de ce 11 décembre 2017.

34. SERVICE DE LA CROIX ROUGE – Renouvellement d'entente de service pour trois ans

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à la *Loi sur la sécurité civile*, la *Loi sur les cités et villes* et le *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de Pierreville de renouveler l'entente de services aux sinistrés par la Croix-Rouge ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-261

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*
Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, de contribuer au financement du développement et du maintien des ressources de la Croix-Rouge et de permettre à celle-ci de prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter notamment des responsabilités visées par le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés pour une durée de trois ans, en versant une somme de 337,12 \$ pour l'année 2018, équivalent à 0,16 \$ per capita et que pour les années suivantes (2019-2020) une somme de ± 358,19 \$, équivalent à 0,17 \$ per capita à la contribution annuelle de la Croix-Rouge.

QUE cette somme sera payée durant l'année 2018 ceci afin d'éviter d'avoir à comptabiliser un frais d'avance au 31 décembre 2017.

35. ANNONCE DES VŒUX DE NOËL – Journal l'Annonceur

CONSIDÉRANT la demande du journal l'Annonceur concernant le désir de la municipalité de prendre un espace publicitaire, comme l'an dernier, afin de souhaiter des vœux de Noël à la population ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-262

Il est proposé par le conseiller *Steeve Desmarais*

Appuyé par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser un déboursé de 285 \$ (taxes en sus) afin d'utiliser un espace publicitaire de ¼ de page en couleur dans le journal l'Annonceur pour l'édition du 14 décembre 2017 à l'occasion du temps des Fêtes.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis - Autres » 02 190 00 341

36. VÉLO SUR LA RIVIÈRE – Achat de ponton

CONSIDÉRANT que le service Vélo sur la rivière est très apprécié des touristes et des personnes qui l'utilise ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Pierreville désire poursuivre sa collaboration avec la municipalité de Saint-François-du-Lac et le Conseil de bande d'Odanak afin que ce service perdure ;

CONSIDÉRANT que le ponton utilisé pour le service de Vélo sur la rivière commence à se détériorer ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-263

Il est proposé par la conseillère *Ginette Nadeau*

Appuyée par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le comité responsable de Vélo sur la rivière de procéder à l'achat d'un nouveau ponton afin d'assurer la pérennité de ce service. La quote-part de la municipalité de Pierreville pour procéder à cet achat sera de ± 5 000 \$.

QUE cette somme sera payée durant l'année 2018 ceci afin d'éviter d'avoir à comptabiliser un frais d'avance au 31 décembre 2017.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Vélo sur la rivière » 02 701 98 990

37. MAISON DES JEUNES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS – Demande de financement

CONSIDÉRANT que la Maison des jeunes du Bas-Saint-François a déposé une demande d'aide financière afin de réaliser l'activité de Noël qui a eu lieu le 26 novembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-12-264

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

Appuyée par la conseillère *Ginette Nadeau*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'offrir une contribution financière pour l'arrivée officielle du Père-Noël du 26 novembre à la MAISON DES JEUNES DU BAS-SAINT-FRANÇOIS au montant de 500 \$;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Subvention – Maison des jeunes » 02 701 69 990

38. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'ayant été ajouté, nous poursuivons la séance.

39. DOCUMENTS DÉPOSÉS

1. **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU BAS SAINT-FRANÇOIS** – Procès-verbal de la séance du 23 octobre 2017 — Ordre du jour de la séance du 27 novembre 2017 et rapports mensuels de septembre 2017 ;

2. **RÉGIE D'INCENDIE PIERREVILLE – SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC** — Procès-verbal du 21 novembre 2017 ;

40. RAPPORT DES RENCONTRES DES ÉLUS DURANT LE MOIS

Mesdames Nathalie Traversy, Ginette Nadeau, Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle ainsi que monsieur le maire, Éric Descheneaux font état des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier.

41. PÉRIODE DE QUESTIONS

La seconde période de questions débute à 20h31 et se termine à 20h47.

Quelques citoyens, citoyennes posent des questions sur ces différents sujets :

- Rapprochement avec les communautés voisines
- Manque d'abrasifs dans le stationnement du Métro
- Arrêts stop du glissement de terrain
- Croix du 150^{ème} n'est pas à la bonne place sur le terrain du Salon funéraire Yves Houle et Frères
- Terrain de Noël Picard
- Régie d'incendie concernant les feux de roulottes

42. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2017-12-265

Il est proposé par le conseiller *Jimmy Descôteaux*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 21h05.

Éric Descheneaux, maire

Lyne Boisvert, directrice générale